



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité, QUE :

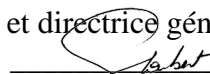
Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1er décembre 2021, la résolution no. 163-12-21 a été adoptée, conformément à l'article 148 du Code municipal.

Le calendrier ci-après a été adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront les **mardis** et débuteront à **19h30**.

11 janvier	12 juillet
1 février	2 août
1 mars	6 septembre
5 avril	4 octobre
3 mai	1er novembre
7 juin	6 décembre

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu, ce premier jour de décembre deux-mille-vingt-et-un.

La secrétaire-trésorière
et directrice générale,



Sophie Loubert

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sophie Loubert, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifiée sous mon serment d'office avoir publié le présent avis, en affichant une copie à l'hôtel de ville et sur le site internet de la municipalité, le 1er décembre 2021 entre 21 h 00 et 22 h 00.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 1er décembre 2021.



Sophie Loubert